

**PARCOURS DE FORMATION  
SALARIÉ-E DU PARTICULIER EMPLOYEUR  
DOSSIER DE SUIVI**

NOM : .....

PRÉNOM : .....

NOM DE JEUNE FILLE : .....

*Photo  
d'identité*

---

**CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME**

N° DE PASSEPORT DE FORMATION : .....

**FORMATIONS EFFECTUÉES :**

MODULES	DATES

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM : .....

PRÉNOM : .....

NOM DE JEUNE FILLE : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

TEL PORTABLE : .....

TEL FIXE : .....

E-MAIL : .....

PERMIS B : OUI  NON

VÉHICULE : OUI  NON

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION DE PHOTOGRAPHIE :

OUI  NON

AUTORISATION DE TRANSMISSION D'INFORMATIONS PAR MAIL : OUI  NON

SIGNATURE :

### PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION :

- ▶ Fiche de renseignements ci-jointe dument remplie
- ▶ 1 photo d'identité
- ▶ RIB de l'employeur porteur
- ▶ Dernier bulletin de salaire de l'employeur porteur

Le dossier doit être envoyé ou déposé au sein de notre  
organisme :

**INTER'VAL FORMATION**  
**18, CHEMIN DE L'OLIVAIE**  
**06340 LA TRINITÉ**

En fin de formation, il vous sera délivré une attestation de  
formation ainsi qu'un passeport

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le/la garde d'enfants à domicile, l'employé-e de vie, l'auxiliaire de vie accompagnent différents publics, dans les étapes de la vie quotidienne. Les formations proposées ont pour objectifs :

- D'approfondir, renforcer des thématiques en lien avec l'exercice professionnel quotidien.
- D'accompagner les professionnels dans une démarche de réflexion, d'analyse de leurs pratiques professionnelles afin de mieux appréhender l'impact de leurs actions et leur relation.

## PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Le module de formation est pris en charge par IPERIA L'INSTITUT concernant l'aspect administratif.

En revanche, AGEFOS PME prend en charge tout ce qui concerne l'aspect financier.

En effet, la formation est gratuite pour tous les stagiaires.

De plus, AGEFOS PME vous accorde des droits :

- Formation sur le temps de travail :
  - maintien de salaire
  - frais de vie (repas : 12 €/ jour, remboursement kilométrique : 0.211 € du domicile au centre de formation)
- Formation sur le hors temps de travail (samedi) :
  - allocation de formation (3,44 € de l'heure)
  - frais de vie (repas : 12 €/ jour, remboursement kilométrique : 0.211 € du domicile au centre de formation)